Liste des équipements à avoir à bord lors d’une régate en France

Equipment imposé par les règles de classe

* Une ancre et chaîne d’un poids minimal de 5kg total.
* Bout de mouillage de 40m minimum et diamètre 8mm.
* Un seau de 9L minimum
* Une pompe de cale manuel (livré en série sur les J70 européens )
* Un kit de premier secours
* Une VHF
* Un dispositif flottant prêt à être jeté à la mer
* Un moteur hors bord fonctionnel d’un poids minim de 12kg.
* Un gilet d’aide à la flottabilité tel que défini par les normes : EN 393, ISO 124020-5 (Level 50), ou USCG Type III. (50 newtons)

Equipement imposé par la division 240 des affaires maritimes **pour des régates à moins de 6 miles , dans le cadre des exemptions négociées par la FFV**, il s’agit de l’armement basique

* Un gilet de sauvetage par personne d’une flottabilité de 50N minimum.
* 1 ligne de mouillage
* 1 extincteur par moteur
* 1 boule noire de mouillage
* Des feux de navigation si navigation de nuit
* 1 pavillon national
* Pavillon N et C

Si vous naviguez à de 2 à 6 milles sous votre propre responsabilité, vous devez avoir un bord l’armement de sécurité côtier !